



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 22 septembre 2017

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 06/08.2017 : demande d'un crédit de CHF 118'000.- pour financer la démolition et la construction d'une passerelle en bois sur le Boiron, parcelle DP 89 Saint-Prex & DP 42 Tolochenaz.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du mandat permanent qui nous a été confié par ce Conseil, la Commission des finances composée de

Madame	Sylvie	Fuchs
Messieurs	Henri	Haller
	Anthony	Hennard
	Michel	Conne, Président
Messieurs	David	Clémin
	Alexandre	Buvelot
	Marc	Häfliger étaient excusés.

Les membres présents ont examiné l'aspect financier du préavis ci-dessus lors de sa séance du 11 septembre sous le regard de Monsieur Daniel Mosini, Syndic, de Madame Carine Tinguely, Municipale et de Monsieur Jean-Yves Thévoz. Nous les remercions de leur présence et de la discussion qui a suivi.

Sur la base des informations fournies par la Municipalité, le tableau de bord et différentes projections, nous avons pu évaluer la situation financière et les engagements pris à court, moyen et long terme.

Ainsi, pouvons-nous vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit sollicité soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

La Commission des finances, selon son mandat, ne doit se prononcer que sur l'aspect financier de ce préavis. Cependant, nous nous autorisons à faire une suggestion. Cette passerelle sera située à cheval sur deux communes, ainsi pourquoi ne pas indiquer que la commune de Saint-Prex est le sponsor de celle-ci par la présence d'un panneau, en bois bien sûr. : "Mis à disposition par la Commune de Saint-Prex". Il est vrai que le coût de ce panneau n'est pas indiqué dans le préavis, mais nous sommes certains que la Municipalité saura user de nos deniers avec parcimonie.

En considération de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis ainsi que celles de la commission ad hoc telles que présentées il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne
Président